

Réunion du C.C.P.C. du 21 juin 2008.

Présences : Marcelis Willy, Coolens Albert, Collard Jean-Pierre, Dupont Alexandre, Noël Alain, Lefebvre Josette, Pilate Jean, Luyckx Jean-Marie.

Excusés : Marcq Roland, Paternoster Jean-Paul, Detongre Guy, George Joseph, Schallenbergh Freddy, Magos Patrick, Gossiaux Michel, Detaille Eric, Cazier Michel, Gerckens Jean-François, Magos Patrick, Depouille Christophe, Dath Patrick, Barbieux Nicolas.

La réunion débute à 9h00 précises.

1. Allocution du président.

Le président indique qu'il savait que la période était difficile pour tenir une réunion du CCPC et qu'un certain nombre de délégués seraient absents mais il était nécessaire de faire une réunion. Plusieurs points supplémentaires doivent être portés à l'ordre du jour dans les divers. En ce qui concerne le CM des jeunes à Gand, des T-shirts ont été imprimés avec le logo du CCPC par la loterie nationale et seront distribués gratuitement aux moins de 18 ans sur présentation de la licence.

Le secrétaire demande aussi que soit porté à l'ordre des divers l'utilisation du " bait-dropper " (ustensile qui permet de " descendre " des esches ou amorces directement sur le coup).

2. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 26 janvier 2008.

Aucune remarque n'est formulée et le projet de PV est signé par les délégués présents. Le secrétaire fait toutefois remarquer que lorsqu'il a envoyé la convocation, il n'a pas indiqué que le PV de la réunion antérieure du BCFC (non reçu encore en janvier) n'avait pas encore été entériné et devait également être approuvé.

-

3. Approbation du PV du BCFC du 19 janvier et 19 avril 2008.

Avant de procéder à l'approbation, le président signale que le secrétaire ne fait que traduire le texte présenté en Néerlandais, en respectant la présentation du texte original autant que faire se peut.

Le secrétaire regrette que le pv du 19 janvier ne mentionne pas les soldes disponibles des différentes disciplines en caisse du BCFC.

Madame Lefevre signale que Luc Meers est membre de Chênée Compétition, ce qui a déjà été communiqué par JP Paternoster à la réunion BCFC du 19 avril, mais n'est pas repris dans le pv. A ce sujet, le président attend toujours des informations qui devaient lui être transmises par le CCCV (résultat du concours auquel Monsieur Meers a participé le jour du championnat de Belgique à l'Anglaise, championnat pour lequel il était inscrit et a excusé son absence). Dès réception de ces documents, Monsieur Meers sera convoqué pour être entendu par le CCPC.

Madame Lefevre insiste pour que des délégués bilingues soient présents lors de cette entrevue, puisque Monsieur Meers est néerlandophone, et qu'il est important qu'il comprenne tout ce qui sera dit.

En ce qui concerne le pv du 19 avril, Monsieur Alain NOEL signale que les modalités du protocole du CB Handipêche n'ont pas été respectées (quantités des boîtes, longueur des cannes). Par ailleurs, suite aux modifications du règlement international, une question a été posée par R. Dejonghe : dans quelle catégorie faut-il inclure les amputés de la poitrine ? 1 point ?

La réunion du 19 avril était divisée en deux parties dont une consacrée à faire le point au niveau du championnat du Monde des Jeunes à Gand. Rien de ce qui concerne le CM n'est repris dans le pv : c'est regrettable dans la mesure où il a été fait mention des différentes interventions financières des sponsors et des conditions particulières qu'ils posaient à leur contribution : par exemple, mise à disposition de certains emplacements, conditions d'exclusivité ... Il est important que chacun puisse prendre connaissance de ces éléments afin de ne pas commettre d'impairs.

Le CCPC déplore fortement la rétractation du CCCV, intervenue après accord, sur les esches autorisées à l'hameçon et celle pour les concours Open. Ceci a été signalé lors de la réunion du BCFC.

Le CCCV a proposé également de constituer une commission chargée de tenir à jour les différents règlements (compétition, ROI, ...) et les statuts, bien que cette proposition ne figure pas dans les notes du pv.

Suite aux différentes catastrophes déjà enregistrées à Vroenhoven (canal Albert), le secrétaire a également souhaité savoir si on y capturait du poisson actuellement. La réponse donnée très brièvement est " oui " ... Selon les informations disponibles au niveau du CCPC, cette réponse est discutable.

Bien que l'attention ait déjà été attirée à plusieurs reprises, les pv du BCFC restent assez décousus et peu clairs. D'une manière générale, la présentation doit être mieux structurée et la relation des débats plus complète. Si le BCFC était amené à produire ces documents en justice, il n'en retirerait certainement pas une image de qualité.

L'assemblée demande donc au président d'intervenir pour la rédaction de ces pv.

4. Précision sur l'article 6 du ROI, alinéa F.

Une fédération ne comptant plus 100 licences ne sera plus considérée

Il faut préciser que ce nombre de licences inclut toutes les licences (coup, carpes, carnassiers). Cette mise au point était nécessaire afin d'éviter tout malentendu.

5. Hameçon d'Or et de cristal - édition 2007.

Le président demande si les délégués ont des remarques particulières à faire en ce qui concerne l'édition 2007. Il remercie le secrétaire d'avoir fait le déplacement Ath-Namur aller-retour pour récupérer le trophée.

Certains délégués se plaignent de la mauvaise aération du local (fumée de cuisson). Le système de fonctionnement (buffet self-service) fait que, malheureusement, les premiers sont généralement les mieux servis. Si l'endroit devait être retenu pour une édition ultérieure, il conviendrait de prévoir des serveurs pour le premier service. La question sera posée à l'exploitant de savoir si d'autres formules peuvent être envisagées.

Un délégué fait remarquer que l'invitation stipulait " tenue de ville obligatoire ", mais que certains invités n'ont pas jugé nécessaire de mettre une cravate. L'assemblée estime que cela est dommage et que c'est manquer de respect par rapport aux organisateurs qui tentent de donner un certain cachet à l'évènement.

Le président demande aussi que des propositions de menus et de prix lui soient adressées pour des éditions prochaines, de préférence dans la région namuroise (plus centrée), bien que rien ne s'oppose à ce qu'un autre endroit puisse être retenu.

6. Championnat de la Coupe de la Communauté Française.

Monsieur Paternoster a fait une ébauche de règlement dont chaque délégué a reçu un exemplaire. L'assemblée de ce jour, vu le manque de délégués présents, ne va pas examiner en détail ce projet de règlement, mais il est nécessaire de se mettre d'accord aujourd'hui sur le nombre de prix et à quelle occasion ils seront distribués. Il est rappelé par certains délégués qu'au départ et pour cette année, il a été convenu que pour participer au classement final, il faut avoir participé aux trois manches. Si cette condition devait être modifiée pour les éditions suivantes, il est nécessaire d'en informer les pêcheurs préalablement.

Le projet de règlement de ce championnat sera porté à l'ordre du jour et examiné en détail à la prochaine réunion du CCPC. Les délégués sont priés de communiquer leurs propositions de modifications au moins une semaine avant cette réunion, de manière à permettre au président d'insérer toutes les propositions dans le texte martyr.

Un débat est ouvert ensuite. Il en ressort différents points :

- a) rien n'empêche des pêcheurs avec une licence du CCCV de participer aux concours et de se classer à la journée, étant bien entendu qu'ils ne sauraient rentrer dans le classement final,
- b) les dates de l'édition 2009 devront être arrêtées lors de la prochaine réunion du CCPC,
- c) il faut établir et publier un classement complet de tous les participants au terme de chaque épreuve, ainsi qu'un classement général,
- d) il sera peut-être nécessaire, afin de ne pas favoriser les concurrents qui n'ont pas pris de poisson lors d'une manche, de partir d'un nombre plus élevé de points (par exemple 50 au lieu de 30), ce point sera débattu en même temps que le projet de règlement.

Le président insiste pour que toutes les propositions de modifications du projet de règlement lui parviennent au moins une semaine avant la réunion qui sera fixée.

7. Règlement d'ordre intérieur de la FSPFB.

Le président a renvoyé à chacun des délégués la dernière version du ROI en question, mais il n'a pas été vérifié si cette dernière version comportait toutes les propositions de modifications effectuées. Le président fait rapport des réunions qui se sont tenues avec la FSPFB au sujet de ce ROI et signale que celle-ci souhaitait un représentant de la compétition en son sein (un seul pour toutes les sections de la compétition), ce qui n'a pas été accepté. Après de longues discussions, nous sommes parvenus à faire admettre trois représentants de la compétition au sein du bureau. C'est probablement une belle avancée constructive et prometteuse pour la compétition.

8. Informations sur les captures lors des compétitions.

Le président fait état d'un mail qu'il a reçu de Xavier Rollin et demandant de lui fournir les classements disponibles des différentes compétitions organisées en région wallonne depuis une dizaine d'années et même antérieurement, ceci afin d'établir des statistiques sur les captures dans les différentes eaux publiques. Le CCPC souhaite qu'un large écho soit réservé par les fédérations à cette demande.

9. Championnats de Belgique.

Différentes remarques ont déjà été formulées ci-avant et lors de la réunion du BCFC, notamment sur le choix de certains parcours. Il n'est plus indiqué de reprendre ces remarques dans le présent point.

10. Championnat du Monde 2008 Jeunesse.

Le président rappelle que l'organisation recrute des candidats contrôleurs et que les clubs (CCPC) " champions de Belgique " peuvent faire valoir cette représentation pour obtenir une petite intervention supplémentaire du CCPC.

11. Carnassiers. Float-tube. Règlement.

Le président a porté ce point à l'ordre du jour en raison du fait que Monsieur D. Doucet a organisé un concours float-tube (voir le numéro du " Pêcheur Belge " qui y consacre un article) auquel quatre concurrents ont participé. Le CCPC se demande s'il faut d'ores et déjà considérer cette discipline comme une discipline de pêche à part entière. De l'avis de l'assemblée, il semble indiqué d'attendre que cette discipline regroupe un plus grand nombre de membres et certainement une reconnaissance officielle par la fédération internationale.

12. Courriers.

Le président informe qu'aucun courrier particulier ne lui est parvenu depuis la dernière réunion._

13. Situation financière du CCPC.

Selon communication du trésorier, toutes les fédérations sont en ordre de paiement.

14. Divers.

a) Le secrétaire signale que des pêcheurs de sa fédération lui ont demandé si l'utilisation du bait-dropper était autorisée en compétition publique (appareil fixé au bout du scion et qui permet de descendre des esches ou des amorces directement sur le fond). Après vérification auprès de la FIPS, cet accessoire n'est pas autorisé dans les compétitions officielles. L'assemblée pense donc qu'il y a lieu, du moins pour les compétitions publiques, de s'aligner sur le règlement international et d'attendre.

b) Le président rappelle encore que la MPW doit être remise en état avant de quitter les lieux.

La réunion est levée à 12h55.